

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 juillet 2022

---

MAINTIEN PROVISOIRE D'UN DISPOSITIF DE VEILLE ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE EN  
MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA COVID-19 (N°9) - (N° 14)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 160 (Rect)

présenté par

M. Le Fur, M. Bazin, Mme Bonnard, Mme Corneloup, M. Cinieri, M. Gosselin, Mme Valentin,  
Mme Louwagie, M. Kamardine, M. Bourgeaux, M. Di Filippo, Mme Petex-Levet, Mme Anthoine,  
M. Breton, M. Neuder et Mme Dalloz

-----

**ARTICLE 2**

I. – À l'alinéa 1, après le mot :

« présenter »

insérer le mot :

« soit ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la deuxième occurrence du mot :

« covid-19, »,

procéder à la même insertion.

III. – En conséquence, audit alinéa, substituer à la dernière occurrence du mot :

« ou »,

le mot :

« , soit ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de préciser que les documents demandés ne sont pas cumulatifs mais qu'un seul d'entre eux suffit à accéder aux moyens de transport concernés.